

Le Conseil Rhénan s'oppose à la fermeture du Consulat Allemand de Strasbourg

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2012

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 18 juin 2012, et sur proposition du Bureau,

1. Regrette très vivement l'annonce par l'Etat allemand de la possible fermeture du Consulat d'Allemagne à Strasbourg à compter de 2014,
2. Considère que cette décision, prise sans information préalable des autorités locales, est un signal particulièrement négatif donné aux très nombreux acteurs de la coopération franco-allemande dans l'espace rhénan, mais aussi aux 50 000 citoyens allemands domiciliés dans le Grand Est de la France,
3. Rappelle que l'Etat allemand a officiellement soutenu, en octobre 2010, la création de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, réseau de coopération désormais reconnu comme exemplaire au niveau européen,
4. Considère qu'une fermeture du Consulat serait donc particulièrement regrettable, à l'aube des célébrations du Traité de l'Elysée,
5. Demande à l'Etat allemand une révision de sa position, et le maintien du Consulat à Strasbourg.

Adresse la présente résolution au gouvernement allemand

Et pour information :

- au gouvernement français
- à la Conférence du Rhin Supérieur